

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 9 octobre 2014 portant nomination à la Commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1430733A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 134-2 ;
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-250 QPC du 8 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées rapporteuses auprès de la Commission centrale d'aide sociale, en tant que personnes particulièrement compétentes en matière d'aide ou d'action sociale : Mmes Chloé BLOSSIER et Manel N'HARI.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 octobre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*La cheffe de service
du service des politiques d'appui,
adjointe à la directrice générale
de la cohésion sociale,*
V. MAGNANT